



Réunion du 18 juin 2024 – échanges et décisions

La réunion s'est tenue à l'invitation du Collectif d'animation du Conseil de Quartier. Présents ce jour : Claudie, Claire, Marie, Robert. *(Pour mémoire, le Collectif d'animation est constitué d'habitants du quartier volontaires)*. Elle a réuni une cinquantaine d'habitants.

Les thèmes principaux proposés en raison du calendrier :

- **Le marché : sa réinstallation prochaine place du 8 mai 45 et le réaménagement de l'espace qu'il occupe actuellement**
- **La fin du long chantier mené par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Département (DEA) pour assurer la réalisation et le branchement du bassin de rétention de la Fontaine des Hanots.**
-

Participation de représentants de la Ville et du Département :

- **La ville : Nathalie LANA**, élue de quartier et Adjointe au Maire déléguée à la vie associative, **Frédéric MOLOSSI**, Adjoint au Maire délégué aux commerces, aux marchés et à la vie des cultes, Vice-Président du Conseil Départemental
L'antenne de quartier et le service de la démocratie participative
- **Le Département : 2 représentants de la DEA (Direction de l'eau et de l'assainissement)**

Julien ROMAN présente l'antenne de quartier, son fonctionnement, l'équipe qui la compose. 5 agents de la ville travaillent dans les locaux de la Maison Marcel Cachin, sur différents axes : le développement social du quartier, la gestion urbaine de proximité, l'animation du secteur des Murs à Pêches, en lien avec les services centraux de la Ville. Son vaste secteur d'intervention est le quartier Signac-Murs à Pêches ainsi que celui de Bel Air – Grands Pêchers. L'antenne est en soutien aux initiatives portées par des habitants, associations ... Les habitants sont invités à s'adresser à l'antenne qui saura orienter leurs demandes. (antenne.marcelcachin@montreuil.fr – 01 71 89 26 55)

Avant d'aborder les thèmes sélectionnés, les habitants ont été invités à faire part des questions et problèmes qu'ils souhaitent exposer librement. Afin que ce qui peut être traité durant la réunion le soit, ou que ces points fassent l'objet d'une autre réunion que l'on préparera. Le relevé synthétique de ces demandes figure en deuxième partie de ce document.

1. Le Bassin de rétention

On arrive à la période de mise en essai. Les ingénieurs de la DEA apportent des explications techniques sur les différents réseaux Ils précisent que dans la dernière période compte tenu de la profondeur de l'installation des canalisations (Signac-Ermitage) à 12 mètres. il a fallu creuser les prises d'eau et les regards de visite avec une extrême prudence en utilisant des méthodes manuelles sous terre, un temps qui a paru très long en surface aux usagers, puisque cette technique a eu pour effet en particulier la longue neutralisation du bas de l'avenue Paul Signac.

Les représentants de la DEA rappellent qu'en cas de problèmes ou de demandes d'explications, les riverains sont invités à joindre ce Service de la DEA avec l'adresse mail suivante usagersdea@seinesaintdenis.fr

En cas d'inquiétude sur des effets des travaux liés au bassin de rétention sur les habitations, les habitants sont invités à joindre : helene.sanyas@orange.fr, experte indépendante nommé par le Tribunal Administratif à la demande du Département.

2. Le marché

Une précision importante est apportée par Frédéric MOLOSSI : l'emplacement temporaire qui accueille actuellement le marché au sein de la cité Jaurès de Est Ensemble Habitat sera remis en nature dans un souci qualitatif. Il fait l'objet d'un travail conjoint Ville, Département, Est Ensemble Habitat.

La solution d'installation temporaire a nécessité de gros efforts de la part des habitants d'Est - Ensemble Habitat qui vivent dans une grande proximité avec le marché. On peut dire qu'il est sous les fenêtres des logements des bâtiments situés à l'avant.

Ils expriment leurs difficultés concrètes : plusieurs camions restent stationnés toute la semaine. Ce qui a pour effet de limiter l'accès aux entrées, de rendre la sortie sur le boulevard dangereuse car ils empêchent la visibilité sur le boulevard et la piste cyclable. Les abords restent souvent sales une fois le marché terminé. Par ailleurs ils attirent l'attention de la Ville sur la question de l'accès aux des bâtiments qui se trouve souvent bloqué par la présence de véhicules.

Frédéric MOLOSSI précise que la présence des camions des commerçants est régie par des arrêtés municipaux qui autorisent leur stationnement sur les seules périodes d'activité du marché. Il va se rapprocher de Loline BERTIN (Adjointe au Maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne) afin que des verbalisations s'appliquent. Par ailleurs il précise que la Ville a changé de délégataire, qu'il va s'en rapprocher, et que les commerçants ont des plaques identifiées fiables. Ce qui permet une meilleure gestion.

Le retour du marché sur la place du 8 mai 45 en septembre fait l'objet d'un projet qui n'est pas encore abouti. Une première ébauche nous est présentée. Il comportera quelques commerçants supplémentaires (3 ou 4, uniquement des commerces de bouche), des plantations sont prévues.

Des questions précises n'ont pu être traitées, faute de temps : qu'en est-il de l'emplacement futur des toilettes publiques (actuellement une cabine réservée aux commerçants du marché est située dans le square Marcel Cachin – ce qui n'est pas satisfaisant)

où seront entreposées les poubelles du marché. (la situation antérieure était très problématique. La surface du square était réduite en raison de leur dépôt le long de la mare).

Hors temps du marché, quelle fonction peut-elle être donnée à cette place ?

Elle est propice à des initiatives qui apporteraient de l'animation. C'est une réflexion à poursuivre à la rentrée avec les habitants, associations, acteurs divers du quartier qui s'intéressent à un tel projet.

La question du marché, conjuguée aux interventions des participants à la réunion que l'on va lister un peu plus loin, notamment sur le sujet des déplacements, a amené le Conseil de Quartier à se pencher sur la place des commerçants dans la ville et dans notre quartier, sur la vitalité qu'ils apportent, sur les stratégies commerciales de la ville, notamment en lien avec les évolutions prochaines (tramway, stations, circulations modifiées ...). Le souhait général est qu'une réunion ultérieure avec Frédéric MOLOSSI ait lieu sur ces questions spécifiques.

3. La parole des habitants - Questions ouvertes

- Le Conseil de Quartier, ses prérogatives ? ses pouvoirs ? réponse du collectif d'animation : c'est un espace de dialogue entre habitants et la ville, ainsi qu'un lieu pour créer ou soutenir des initiatives qui mettent en lien les personnes qui vivent, travaillent dans le quartier. Nous sommes dans le cadre de la démocratie participative (cf. charte de la ville 2014 et loi 2002 sur la « démocratie de proximité »). Ainsi le Conseil de Quartier ne dispose pas de pouvoir de décision. Il est animé par un « Collectif d'animation » composé d'habitants bénévoles au nombre de 6 pour l'instant. Qui ne demandent qu'à être plus nombreux ...
- Difficultés de repère dans le « qui fait quoi » : dans le contexte des responsabilités croisées des Collectivités Locales, nous attendons de nos interlocuteurs de la ville qu'ils nous aident à identifier les responsabilités selon les sujets : Ville, Département, Etablissement Public Territorial Est-Ensemble, etc. (telle rue dépend du Département, telle autre de la Ville etc.). Notre seul interlocuteur naturel étant la Ville.
- Demande faite à la Ville que tout chantier soit accompagné d'un panneau explicatif sur sa nature et sa finalité ainsi que sur l'organisme responsable (Ville, Département, Est Ensemble, Enedis etc...).
- La densification immobilière à Montreuil (/dans le quartier) : quel est l'objectif de la ville ?
- Le suivi en ligne des signalements sur l'espace public n'est pas satisfaisant : les réponses « affaire traitée, résolue ... » s'avèrent souvent sans rapport avec la réalité
- Absence de la fibre (7 avenue Paul Signac)
- La circulation (vitesse, sécurité, stationnements ...) = demande générale d'apaisement
- **La mise en service du groupe scolaire repensé Estienne d'Orves – Guy Môquet à la rentrée de septembre 2024 induit de nouveaux trajets.** Quelle anticipation de la part de la Ville pour accompagner les conséquences sur les trajets induits ? En particulier rue de Romainville (depuis le haut), rue d'Estienne d'Orves. Concernant la rue de

Romainville, le panneau de limitation de vitesse n'est pas visible, dangerosité du carrefour situé au n° 103 Romainville.

Demande de disposer dès la rentrée d'agents chargés d'aider à traverser au niveau des accès au groupe scolaire.

Une mère d'élève qui participe au « groupe travaux » du projet Estienne-d'Orves/Guy Moquet, ouvert aux parents d'élèves, explique que 3 accès au groupe scolaire sont prévus pour la rentrée : rue Estienne d'Orves, Bld Aristide Briand et rue des Hanots (voir l'extrait d'un document que nous a transmis pour l'information du quartier Dominique ATTIA Adjointe au Maire déléguée à l'éducation, à l'enfance et aux bâtiments). Certains points du projet concernant les clôtures mitoyennes avec les riverains du Bld A.Briand restent en discussion. (voir le plan des accès au groupe scolaire à la fin de ce document).

- Les observations et demandes concernant la circulation, la gestion partagée de l'espace (piétons, vélos, véhicules) sont nombreuses et font partie des sujets récurrents au fil de l'année. Les points névralgiques exprimés durant la réunion (vitesse excessive, stationnements, carrefours dangereux ...) vont être remontés à la ville (élus et services) à l'issue de la réunion du Conseil de Quartier.

Il est convenu que ces questions feront l'objet d'une prochaine réunion du Conseil de Quartier, avec une approche croisée, qui prenne en compte les différents usages du quartier. Il s'agit aussi de connaître les réponses apportées par la Ville, les perspectives sur lesquelles elle travaille.

Il conviendra d'y intégrer les observations faites durant le « diagnostic en marchant » organisé par l'antenne de quartier au début du mois de juin et les suites envisagées.

En conclusion de la réunion, Nathalie LANA souligne le besoin de soutien scolaire pour notre quartier. Une question importante à reprendre à la rentrée de septembre.

La réunion s'achève par un moment convivial.

Rappel des coordonnées des représentants de la Ville et du Département présents :

Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Département : usagersdea@seinesaintdenis.fr

experte indépendante (prévention travaux menés par la DEA) : helene.sanyas@orange.fr

Elus de Montreuil : Nathalie LANA, élue de quartier, Adjointe au Maire déléguée à la vie associative (nathalie.lana@montreuil.fr) , Frédéric MOLOSSI, Adjoint au Maire délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes. Et Vice-Président du Conseil Départemental de Seine Saint Denis (frederic.molossi@montreuil.fr)

Antenne de quartier : 2 rue Claude Bernard (au sein du square Marcel Cachin) Julien ROMAN responsable d'antenne (antenne.marcelcachin@montreuil.fr) – 01 71 89 26 55

CLOTURES ET ACCES

